



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement, du Fonds
des Nations Unies pour la population
et du Bureau des Nations Unies
pour les services d'appui aux projets**

Distr. générale
26 avril 2011
Français
Original : anglais

Session annuelle de 2011
6-17 juin 2011, New York
Point 6 de l'ordre du jour provisoire
Programme de pays et questions connexes

**Projet de descriptif de programme de pays
pour les Philippines (2012-2016)**

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Analyse de la situation	2
II. Coopération passée et enseignements tirés	3
III. Programme proposé.....	5
IV. Gestion, suivi et évaluation du programme.....	7
Annexe	
Cadre de résultats et d'affectation des ressources pour les Philippines (2012-2016)	8



I. Analyse de la situation

1. Avec une population estimée à 94 millions, les Philippines sont un pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure. Le Rapport de 2010 sur le développement humain les place au 97^e rang sur 169 pays, avec un indicateur de développement humain de 0,638. Mesurée par le produit intérieur brut, l'économie a augmenté de 7,3 % en 2010. Les réformes budgétaires passées et les transferts de fonds des 10 millions de travailleurs migrants philippins (17,4 milliards de dollars en 2009) ont permis au pays de surmonter la crise économique mondiale récente.

2. Il existe de fortes disparités de revenu et de qualité de vie entre les régions et secteurs et le nombre de pauvres a augmenté (26,5 % de la population totale vit en-dessous du seuil de pauvreté, dont 10 millions de femmes). Les ressources naturelles sont abondantes, mais les populations pauvres n'ont pas accès aux richesses de l'environnement en raison de l'exclusion, d'un régime foncier précaire, de l'absence d'accès à la technologie ou de la dégradation des ressources. Les inégalités sociales sont prononcées et frappent le plus fortement les populations autochtones, les pêcheurs, les femmes et le secteur informel. Les populations autochtones représentent 15 % de la population totale et occuperaient 17 % de la superficie totale. La lutte pour l'accès à la terre ou aux terres ancestrales est une cause majeure d'instabilité dans les régions habitées par ces populations. Dans le Rapport de 2010 sur le développement humain, l'indicateur d'inégalité des sexes était pour les Philippines de 0,623, ce qui reflète des inégalités dans le taux d'activité, dans la représentation politique et l'accès aux soins de santé.

3. L'archipel des Philippines est l'un des plus vastes du monde. Sa situation le long de la Ceinture de feu du Pacifique fait que le pays est extrêmement vulnérable aux catastrophes naturelles, notamment aux séismes, aux cyclones et aux éruptions volcaniques. Le conflit armé persistant dans l'île de Mindanao et dans d'autres régions du pays et l'effet négatif de plus en plus prononcé du changement climatique compromettent le développement durable et aggravent la pauvreté.

4. Alors que le Rapport d'activité sur les objectifs du Millénaire pour le développement aux Philippines en 2010 fait état de progrès dans la promotion de l'égalité des sexes, dans la réduction de la mortalité infantile et du paludisme, il indique aussi que les perspectives de réaliser les OMD, dans leur ensemble, ne sont pas encourageantes. Ainsi il est peu probable que les Philippines puissent atteindre les OMD relatifs à la pauvreté, l'éducation, la santé maternelle, la lutte contre le sida et l'environnement. La couverture des services de prévention du VIH étant limitée, et la maladie restant l'objet d'une forte stigmatisation discriminante, le sida, aux Philippines, en fait l'un des sept pays dans le monde où la prévalence a augmenté de plus de 25 % entre 2001 et 2009. Le Rapport d'activité préconise donc une croissance économique soutenue, sans exclusive sociale; un meilleur ciblage des mesures de lutte contre la pauvreté; une amélioration de la gouvernance par une plus grande transparence et une responsabilisation visant à garantir une utilisation plus efficace des ressources; une amélioration de la paix et de la sécurité dans le pays; et le renforcement des partenariats, notamment avec le secteur privé, sur les initiatives de réalisation des OMD.

5. Les mesures prises pour accélérer la réalisation des OMD sont incorporées dans le Plan de développement des Philippines 2011-2016¹. Les principaux axes de ce plan sont la réforme de la politique macroéconomique pour dégager des recettes publiques; le renforcement du secteur financier, l'augmentation de la compétitivité dans l'industrie, l'agriculture et la pêche et les services; l'accélération du développement de l'infrastructure; une meilleure gouvernance et un meilleur respect de la légalité; le développement social ; et la paix et la sécurité. Le Plan² comprend une stratégie de croissance sans exclusive cherchant à accroître les emplois productifs, à égaliser l'accès aux perspectives de développement et mettre en place des filets de sécurité sociale. Le Gouvernement philippin a également admis que la corruption, le manque de transparence et la précarité générale de la gouvernance sont de redoutables contraintes dans la réalisation des OMD et la réduction de la pauvreté, ainsi que pour les investissements privés.

6. Les Philippines se sont dotées d'importants documents d'orientation pour le développement humain durable, notamment le Cadre national pour l'adaptation au changement climatique et la Loi pour la gestion de la réduction du risque de catastrophe, le Plan national d'action pour les droits de l'homme et la Grande Charte des femmes. La loi sur le volontariat améliore les conditions de l'action de la société civile pour le développement par le volontariat. Le code des administrations locales, qui transfère des fonctions administratives aux collectivités locales et décentralise la fourniture de services sociaux, a 20 ans, et pourtant l'application de ces mesures demeure contrariée par les lacunes en matière de capacités, en particulier au niveau local.

II. Coopération passée et enseignements tirés

7. En 2008, le PNUD a entrepris plusieurs évaluations, notamment une évaluation indépendante des résultats de développement, de l'impact de son aide sur le développement aux Philippines, mettant en évidence à la fois des résultats et des points à améliorer.

8. Les contributions du PNUD comprennent un plaidoyer efficace pour la réalisation des OMD, désormais intégrés dans le budget et les procédures statistiques aux niveaux national et local. Le suivi communautaire a permis d'établir des estimations locales de la pauvreté qui sont utilisées pour sélectionner les bénéficiaires pauvres d'un programme de l'État de transfert d'espèces à des conditions de faveur. Les rapports des Philippines sur le développement humain ont inspiré les débats sur les politiques nationales et établi des indicateurs pour la mesure de la sécurité humaine. Le PNUD a apporté son appui à la création de 17 équipes régionales d'aide à la lutte contre le sida qui apportent un soutien plurisectoriel à l'intervention locale devant l'épidémie grandissante d'infection par le VIH. Le renforcement des capacités et la formation doivent pour la première fois recueillir des données sur l'ethnicité, principale variable du recensement national de la population de 2010 – ce qui amène à produire des données ventilées sur les

¹ D'après l'exposé fait au Congrès du Millénaire, tenu au Dusit Thani Manila, à Makati le 18 octobre 2010.

² Directives de l'Autorité nationale pour le développement et l'économie pour la formulation du Plan de développement des Philippines à moyen terme et du Programme d'investissement public à moyen terme 2010-2016.

populations autochtones, données qui sont utilisées pour formuler les politiques sociales. Un plan d'action à moyen terme pour améliorer l'accès à la justice pour les pauvres et un plan d'action pour les droits de l'homme ont été formulés et, par une action de plaidoyer, la Convention des Nations Unies contre la corruption a été ratifiée. Dans l'île de Mindanao, déchirée par un conflit, le PNUD apporte son appui aux communautés pour la paix et le développement, qui encouragent la réinsertion des anciens combattants et habilite les négociateurs à guider la population à la reconstruction d'un tissu social dans leur communauté. Le PNUD a établi des cartes des risques de catastrophe naturelle dans les 27 provinces côtières les plus vulnérables; les collectivités locales utilisent ces cartes pour planifier, améliorer l'utilisation des terres et appliquer des plans de gestion des risques. L'action de plaidoyer du PNUD a attiré l'attention des décideurs sur la promotion des énergies renouvelables et a abouti à l'adoption de la loi de 2009, d'importance décisive, sur les énergies renouvelables. Les capacités des administrations et collectivités locales ont été renforcées et celles-ci peuvent maintenant mieux gérer les zones protégées et repérer des mécanismes financiers susceptibles d'encourager une gestion durable de la biodiversité et des ressources naturelles. Avec sept autres organismes des Nations Unies, le PNUD dirige deux programmes financés par le Fonds pour les OMD sur le changement climatique et la gestion de l'eau, contribuant ainsi à une réponse plurisectorielle à ces importants problèmes de développement tout en dégageant les enseignements et en renforçant l'application de l'initiative « Unis dans l'action » dans le travail de développement.

9. Les évaluations ont souligné qu'il fallait que le PNUD encourage une meilleure coordination de la politique et de la planification de la lutte contre la pauvreté, ce qui suppose le renforcement de la Commission nationale de lutte contre la pauvreté et l'examen des programmes de protection sociale. Contre l'épidémie de sida, les évaluations ont fait ressortir que le PNUD devrait continuer à renforcer les capacités des champions locaux et des administrations locales de fournir effectivement des soins aux populations les plus exposées. Le PNUD doit consolider ses réalisations dans la poursuite des OMD en intégrant systématiquement les OMD dans les rapports, les plans et les systèmes de budgétisation publics. Outre la poursuite de son action contre la corruption et pour la promotion des droits de l'homme et l'accès à la justice, le PNUD devrait chercher à mettre les citoyens à même de défendre leurs droits et à accroître la participation de la société civile et du secteur privé au travail de développement. Sur la prévention des conflits, les futures activités devraient envisager une collaboration et un partenariat avec les élus et avec le secteur de la sécurité pour la réforme des politiques, l'appui au débat politique entre les divers acteurs concernant les conflits, l'éducation à la paix et le plaidoyer en faveur de la jeunesse, et assurer aux femmes une place plus large dans le règlement des conflits. Le PNUD devrait plaider pour une amélioration des capacités de concevoir et de formuler des modalités de financement pour les programmes de défense de l'environnement et relatifs aux ressources naturelles, promouvoir une plus grande cohérence entre les politiques de l'environnement et les ressources naturelles et prendre systématiquement en compte la problématique hommes-femmes dans l'adaptation au changement climatique et la réduction des risques de catastrophe.

10. Plus généralement, les évaluations ont constaté que le PNUD devrait axer son travail de renforcement des capacités sur les administrations et collectivités locales, qui sont en première ligne pour la fourniture des services publics de base. Le PNUD

doit aider à faire en sorte que des données ventilées par sexe et une analyse sexospécifique figurent systématiquement dans la planification du développement, le suivi et l'établissement des rapports. Le PNUD devrait élargir ses partenariats aux organisations de la société civile et au secteur privé pour promouvoir des partenariats public-privé pour le développement. Le PNUD a été prié de renforcer le suivi et l'évaluation de sa propre programmation pour remédier à l'absence de données de référence dans certains programmes, ce qui compromet la mesure des progrès réalisés vers les objectifs escomptés.

III. Programme proposé

11. Le programme de pays pour 2012-2016 repose sur la réalisation des priorités nationales du Plan de développement des Philippines de 2011-2016 et contribue à leur réalisation. Le programme de pays a été conçu pour une croissance sans exclusive susceptible de réduire la pauvreté, notamment par la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, l'accent étant mis sur quatre des neuf chapitres du Plan, à savoir le développement social, la bonne gouvernance, la paix et l'environnement et les ressources naturelles. Le programme tient compte de la lenteur des progrès qu'accomplissent les Philippines vers les OMD et s'inspire de l'analyse de pays faite par les Nations Unies pour le Plan-Cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) 2012-2018.

12. Le programme de pays contribue aux résultats consignés dans le PNUAD relatifs à l'accès universel à des services sociaux de qualité, l'accent étant mis sur les OMD, la gouvernance démocratique, la prévention des conflits et la consolidation de la paix, l'autonomisation des femmes, et la résistance aux catastrophes naturelles et au changement climatique.

13. La démarche globale consistera à renforcer les capacités des administrations et collectivités locales en matière de gouvernance démocratique, de lutte contre la pauvreté, de réduction des disparités et des vulnérabilités, de gestion durable de l'environnement et des ressources naturelles, d'adaptation au changement climatique et de gestion des risques de catastrophe, tout en garantissant que les droits de l'homme et l'égalité des sexes figurent bien dans les politiques, processus, programmes et budgets locaux. Des actions complémentaires aux niveaux national et des politiques seront entreprises pour favoriser l'avènement d'un environnement plus propice aux interventions locales. Compte tenu de la nature complexe et plurisectorielle des problèmes de développement des Philippines, le PNUD recherche la convergence dans son programme et ses activités plurisectorielles, telles que l'Initiative pauvreté-environnement, la réforme du secteur de la sécurité, la justice environnementale et l'amélioration de la gouvernance locale pour la lutte contre le sida.

14. En matière de développement social, par une action de plaidoyer, d'assistance technique et de renforcement des capacités, le PNUD s'assurera que les fonctionnaires nationaux et locaux, les organisations de la société civile et le secteur privé introduisent systématiquement les OMD dans les plans et politiques de développement et de réduction de la pauvreté, y compris les programmes de protection sociale. Le programme de pays facilitera l'accès des populations aux actifs et aux recettes dégagés par la gestion durable et la conservation des ressources environnementales et minérales, et par les transferts de fonds des travailleurs

migrants, au profit du développement local. Il apportera des conseils sur le choix des politiques, le renforcement des capacités et appliquera des projets pilotes pour formuler et améliorer les politiques et dispositifs de protection sociale en faveur d'une croissance inclusive et écologique. Le PNUD, complétant le travail des autres organismes membres d'ONUSIDA, améliorera les capacités et les compétences de direction des fonctionnaires nationaux et locaux appelés à planifier et intervenir de manière soutenue, exhaustive et efficace concernant le VIH et le sida, par le recours systématique aux conseils locaux de lutte contre le sida, la participation des personnes vivant avec le VIH et la prestation de soins visant les populations les plus exposées.

15. Pour ce qui est de la gouvernance, le PNUD cherchera à préserver et à appliquer à grande échelle les réalisations récentes dans la prise en compte systématique de l'approche fondée sur les droits de l'homme et l'égalité des sexes dans les plans et budgets des institutions nationales et locales. Le programme de pays comportera des activités visant à accroître l'engagement civique par des filières formelles telles que la réforme des processus politiques et électoraux, et des filières informelles comme un soutien aux médias et aux organisations de la société civile. Cela permettra aux groupes marginalisés dans les populations locales, en particulier les populations autochtones et les femmes, de se faire entendre et d'influencer le débat public sur les questions de développement. De tels mécanismes amélioreront la gouvernance environnementale et contribueront à une meilleure responsabilisation sociale dans la prestation des services publics. Conformément à la Convention des Nations Unies contre la corruption, le PNUD appuiera la mise en place de moyens de suivi par les citoyens, ainsi que des mécanismes institutionnels dans les secteurs essentiels pour promouvoir l'intégrité et la responsabilisation, en particulier dans l'affectation des finances publiques et la prestation des services publics. De même, il élargira son appui à l'amélioration des filières formelles et informelles d'accès à la justice.

16. Sur la prévention des conflits et la consolidation de la paix, le PNUD aidera les demandeurs et les responsables à prévenir, gérer et résoudre les conflits et à introduire systématiquement les perspectives et les activités de consolidation de la paix dans les politiques, plans et programmes nationaux et locaux de développement. Le programme de pays encouragera le débat, la recherche du consensus et la réforme des politiques sur les principales questions relatives à la paix et aux conflits, notamment la réforme du secteur de la sécurité, pour créer un environnement plus propice au processus de paix. La résilience de la collectivité locale sera renforcée par le relèvement, la reprise et la transition au développement des populations vulnérables ou affectées par un conflit. L'application du Plan d'action national pour les femmes, la paix et la sécurité sera appuyée par des débats et une formation, notamment pour élargir le rôle des femmes et de la société civile dans les processus de paix. Le PNUD mettra au point un système de suivi et d'évaluation des activités de paix, actuellement à sa phase pilote, qui sera adopté par tous les projets de prévention des conflits et de consolidation de la paix pour mesurer la performance et évaluer l'efficacité des interventions.

17. Sur l'énergie, l'environnement et la gestion des ressources naturelles, le renforcement des capacités visera les responsables nationaux et locaux, pour qu'ils facilitent la formulation des politiques et améliorent l'accès des usagers à une base de ressources naturelles améliorée, à l'énergie renouvelable et à un environnement plus propre. Le programme cherchera à faire de l'environnement et des ressources

naturelles du pays un capital de base pour la réduction de la pauvreté par l'exploration du potentiel d'une économie verte, le partage équitable des avantages résultant de la gestion durable de l'énergie et des ressources naturelles et l'accès au financement, tel que celui offert par le programme REDD des Nations Unies (Réduction des émissions liées au déboisement et à la dégradation des forêts). Le PNUD aidera à appliquer des mesures d'adaptation durable au changement climatique qui soient dynamiques et anticipent l'évolution, et qui gèrent les risques environnementaux et réduisent l'impact des catastrophes naturelles.

IV. Gestion, suivi et évaluation du programme

18. La modalité d'exécution du programme de pays sera l'exécution nationale. L'application nationale des programmes est la modalité que le gouvernement préfère, mais la mise en œuvre par des ONG et d'autres modalités de mise en œuvre sont également possibles, sur la base des besoins et de l'efficacité. En cas de force majeure, le PNUD peut appliquer des procédures rapides pour accélérer la réponse donnée à une demande nationale. Un examen annuel du programme servira de base pour assurer la responsabilisation mutuelle, ainsi qu'une évaluation systématique de la performance pour s'assurer des progrès réalisés vers les résultats escomptés. Le gouvernement et les autres partenaires entreprendront des évaluations conjointes, si possible, de façon à aboutir à un plus grand nombre de programmes conjoints.

19. Le PNUD a réactivé le Comité consultatif de la société civile, un mécanisme officiel de consultation et d'engagement de la société civile, qui est à la fois l'acteur et le bénéficiaire du développement. La place faite aux collectivités locales devrait rallier un plus grand nombre de partenaires au niveau sous-national et élargir les possibilités de mise en commun des connaissances. Le PNUD et le Gouvernement philippin continueront à explorer de nouveaux partenariats avec des partenaires de développement et à créer des partenariats public-privé pour promouvoir l'appropriation et la durabilité des programmes. Le PNUD continuera à travailler étroitement avec l'équipe de pays des Nations Unies et avec les principaux partenaires qui adoptent les principes de réforme des Nations Unies dans la mise en œuvre du Plan d'action du PNUAD, et il maintiendra son rôle directeur et sa participation aux groupes thématiques des Nations Unies et aux programmes conjoints. Le PNUD prendra également part à l'appui apporté à la coordination nationale de l'aide pour contribuer à une plus grande efficacité du développement.

20. Le bureau de pays du PNUD est structuré de façon à contribuer aux résultats, grâce à l'offre de capacités organiques et opérationnelles, et à soutenir la planification et la mise en œuvre des programmes et des projets. La création d'une unité d'appui à la gestion, ayant des fonctions de suivi, d'évaluation et de planification stratégique, d'établissement de rapports et de communication, montre assez l'importance accordée à ces questions. Un partenariat efficace avec le Centre régional Asie-Pacifique du PNUD complétera les capacités du bureau du PNUD aux Philippines et encouragera la coopération Sud-Sud, ce qui devrait profiter du réseau mondial du PNUD et partager les pratiques optimales et les réalisations de développement des Philippines avec la région et le monde.

Cadre de résultats et d'affectation des ressources pour les Philippines (2012-2016)

Priorité ou objectif national : Développement social

Résultat 1 du PNUAD : Les populations pauvres et vulnérables auront les moyens de mieux utiliser les services sociaux de qualité, l'accent étant mis sur les OMD les moins susceptibles d'être atteints.

Indicateur de résultat : Performance des cibles des OMD par rapport à un point de référence, pourcentage de couverture des populations pauvres par les dispositifs de protection sociale (ventilés par population, sexe et âge)

Pourcentage de couverture des populations vulnérables les plus exposées couvertes par les services de prévention de l'infection par le VIH (ventilé par la population, le sexe et l'âge)

Domaine connexe du plan stratégique : réduction de la pauvreté, lutte contre le sida, environnement, prévention des crises et relèvement

<i>Contribution des partenaires gouvernementaux</i>	<i>Contribution d'autres partenaires</i>	<i>Contributions du PNUD</i>	<i>Indicateurs, points de référence et cibles</i>	<i>Produits indicatifs du programme de pays</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par résultat (en milliers de dollars des États-Unis)</i>
Plaidoyer pour les recommandations figurant dans le Rapport des Philippines sur le développement humain Application locale du plan accéléré des OMD ; utilisation des transferts de fonds pour le développement local ; maintien du lien entre pauvreté et environnement Mobilisation des organisations locales pour encourager	Plaidoyer, suivi et évaluation des programmes sociaux Soutien financier aux programmes de transfert en espèces à des conditions de faveur et autres programmes sociaux Renforcement des capacités du Conseil national de la lutte contre le sida	Fourniture d'avis sur les politiques et création de capacités par la consultation, le dialogue, la formation systématique des intéressés aux OMD, la réduction de la pauvreté et la protection sociale Contribuer à l'analyse des politiques et encourager les processus inclusifs pour accroître les ressources consacrées au développement local Renforcement des capacités et promotion du débat plurisectoriel pour améliorer l'intervention locale relative au sida	Indicateur : Nombre de plans et programmes de développement local dans lesquels les cibles des OMD sont prises en compte ; Point de référence : 9 rapports provinciaux sur les OMD en 2010 ; Cible : 40 plans de développement provincial tiennent compte des cibles des OMD dans certaines provinces. Indicateur : Modèle pour les administrations locales, pour la mise en valeur des transferts de fonds des travailleurs migrants philippins au profit du développement économique local, défini et mis à l'épreuve ; Point de référence : pas de modèle connu pour la mobilisation des transferts de fonds aux administrations locales ; Cible : en 2016, un modèle aura été testé et sera disponible.	Amélioration de la capacité des usagers et des responsables d'inclure les OMD dans les plans et politiques de développement national et local, les appliquer, les financer et les suivre, en particulier les programmes de réduction de la pauvreté Amélioration des capacités des administrations et des collectivités locales de gérer les actifs et les recettes provenant des ressources	Ressources ordinaires : 2 217,3 Autres ressources : 2 500

<i>Contribution des partenaires gouvernementaux</i>	<i>Contribution d'autres partenaires</i>	<i>Contributions du PNUD</i>	<i>Indicateurs, points de référence et cibles</i>	<i>Produits indicatifs du programme de pays</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par résultat (en milliers de dollars des États-Unis)</i>
l'application locale des OMD et de la lutte contre le sida			<p>Indicateur : Élaboration d'un cadre de protection sociale pour les Philippines, Point de référence : le dispositif existant est le transfert en espèces à des conditions de faveur ; Cible : un plus grand nombre de dispositifs de protection sociale locaux sont fonctionnels et améliorés.</p> <p>Indicateur : Nombre d'administrations locales et d'organismes de coordination qui soutiennent et appliquent la lutte locale contre le sida ; Point de référence : information limitée disponible sur l'intervention officielle locale face au sida ; Cible : en 2016, les administrations locales où il y a une forte prévalence du sida auront établi des conseils du sida, avec un personnel et un budget spéciaux</p>	<p>Environnementales et minérales et des transferts de fonds des travailleurs migrants, au profit du développement local. Soutien aux réformes des politiques pour la réduction de la pauvreté et la réalisation accélérée des OMD, sur la base d'analyses systématiques des politiques, et soutien à l'application et à l'officialisation de la planification et des instruments et systèmes de suivi, y compris par de meilleures politiques de protection sociale et de meilleurs dispositifs de croissance inclusive.</p> <p>Augmentation des capacités de prévoir et d'intervenir de manière soutenue, complète et efficace au sida aux niveaux national et local</p>	

Priorité ou objectif national : Bonne gouvernance et paix

Résultat 3 du PNUAD : Les capacités des usagers et des responsables de promouvoir les droits de l'homme, l'inclusion, l'intégrité, la responsabilisation et le respect de la légalité sont renforcés

Indicateur de résultat : Pourcentage d'administrations locales ayant adopté des politiques de développement fondées sur les droits et l'égalité entre les sexes, les plans et les budgets correspondants intégrant des mesures d'amélioration de l'intégrité et des mécanismes locaux pour une meilleure participation locale au processus de gouvernance ; pourcentage d'administrations locales dotées d'un plan local de développement intégrant les principes de consolidation de la paix fondés sur les droits et l'égalité des sexes, les principes de prévention des conflits et les processus correspondants.

Domaine de concentration du plan stratégique : Gouvernance démocratique, prévention des crises et relèvement

<p>Programmes de défense des droits de l'homme aux niveaux national et local</p> <p>Mobilisation des organisations locales contre la corruption</p>	<p>Application locale et reproduction des pratiques optimales</p> <p>Ralliement autour de thèmes communs</p>	<p>Soutien à la formation, au tutorat et à l'assistance technique pour la défense des droits de l'homme, l'égalité des sexes et la gouvernance démocratique</p> <p>Offre de conseils sur les politiques et développement des capacités, et soutien au recensement et à l'application d'instruments et de mécanismes pour améliorer la transparence et l'intégrité dans la prestation des services publics</p>	<p>Indicateur : Nombre de réformes instituées dans les systèmes politiques et électoraux; Point de référence : tendances électorales historiques et études analytiques sur les dynasties politiques, la violence électorale, le financement des campagnes et l'automatisation; Cible : au moins trois grandes réformes sont préconisées sur le système des listes de partis, le financement des campagnes électorales et les dynasties politiques.</p> <p>Indicateur : Nombre de politiques, processus et mécanismes qui favorisent l'accès des pauvres à la justice; Point de référence : Pas de données officielles sur l'accès des pauvres à la justice ; Cible : les politiques sont harmonisées et les agences dans le système judiciaire sont coordonnées; Indicateur : Pourcentage des administrations nationales et locales dotées de politiques et de plans appliquant la démarche fondée sur les droits de l'homme et l'égalité des sexes; Point de référence : nombre d'administrations ayant reçu une formation à la démarche fondée sur les droits de l'homme et l'égalité des sexes en 2010 sur la base des données officielles;</p>	<p>Des changements de politique et des changements institutionnels sont introduits pour permettre aux populations pauvres et vulnérables en particulier les populations autochtones et les femmes de participer effectivement à la vie politique et aux consultations électorales</p> <p>Des mécanismes institutionnels et des moyens de contrôle par les citoyens sont mis en place dans les principaux secteurs pour services publics</p> <p>Les piliers du système judiciaire sont renforcés pour mieux coordonner et harmoniser les politiques, procédures et mécanismes pour que les pauvres</p>	<p>Ressources ordinaires : 4 065,05</p> <p>Autres ressources : 12 500</p>
---	--	---	--	---	---

<p>Mise au point et application de politiques, plans et programmes encourageant la paix</p> <p>Application de programmes de relèvement dans les zones touchées par une catastrophe ou un conflit</p> <p>Renforcement de la collaboration États-associations pour la consolidation de la paix</p>	<p>Soutien aux mouvements soucieux de paix</p> <p>Participation au processus de réconciliation et mécanismes de suivi pour les personnes déplacées dans le pays et la protection des secteurs vulnérables dans le conflit armé</p>	<p>Soutien à la mise au point et à l'application de politiques, programmes et plans de paix par le dialogue et la formation</p> <p>Assistance technique au relèvement et au développement des zones touchées par une catastrophe ou un conflit</p>	<p>Cible : au moins 50 % des agences locales et des administrations locales ont intégré cette démarche dans leurs plans et politiques et appliquent une ventilation par sexe de leurs statistiques</p> <p>Indicateur : Nombre de mesures locales et nationales intégrant une perspective de promotion de la paix; Point de référence : le Plan de développement des Philippines contient un chapitre sur la paix et la sécurité; Cible : au moins 10 administrations nationales ou locales intègrent une perspective de consolidation de la paix dans leurs politiques, programmes et plans</p> <p>Indicateur : Nombre de collectivités affectées par un conflit qui appliquent des plans de relèvement et de consolidation de la paix;</p> <p>Point de référence : 250 localités dotées de plans de paix et de développement; des plans de relèvement sont rédigés pour 50 localités à Mindanao. Cible : au moins 300 localités appliquent des plans de paix et de développement; des plans de relèvement et de développement sont appliqués dans 50 localités affectées par une catastrophe ou conflit</p>	<p>aient plus largement accès à la justice.</p> <p>La démarche fondée sur les droits de l'homme et l'égalité des sexes est systématisée dans les plans et budgets des autorités nationales et locales</p> <p>Les usagers et les responsables sont mieux à même d'appliquer et créer un environnement favorable à une paix durable</p> <p>Les perspectives de promotion de la paix sont intégrées dans les plans et programmes de développement national et local.</p> <p>Les usagers et les responsables sont mieux en mesure de protéger les secteurs vulnérables dans les zones vulnérables ou affectées par un conflit</p>
--	--	--	---	---

Priorité ou objectif national : Environnement et ressources naturelles

Résultat 4 du PNUAD : Les localités vulnérables et les écosystèmes vulnérables résistent mieux aux menaces, chocs, catastrophes et effet du changement climatique

Indicateur de résultat : Pourcentage des plans de développement local qui intègrent et budgétisent des mesures de réduction des risques de catastrophe et d'adaptation au changement climatique; pourcentage des taux de dégradation des ressources environnementales et naturelles essentielles, diminution en pourcentage du taux de mortalité, de morbidité et de pertes économiques résultant des risques naturels et de la dégradation de l'environnement

Domaine de concentration du plan stratégique : gestion de l'environnement et des ressources naturelles

Application soutenue du cadre d'adaptation au changement climatique	Collaboration à la propagation des initiatives réussies concernant l'environnement et les ressources naturelles, la gouvernance et le changement climatique	Appui à la formulation des politiques, la planification et la programmation pour répondre aux conflits résiduels et aux lacunes et éliminer, par l'assistance technique, les doubles emplois	Indicateur : Nombre de décisions politiques et de lois visant les conflits résiduels dans la législation et la réglementation; Point de référence : évaluation de l'impact du changement climatique sur l'environnement, les ressources naturelles et l'énergie renouvelable, la réduction des risques de catastrophe, par exemple : évaluation de l'impact sur l'environnement, système national intégré de zones protégées, gestion communautaire des déchets solides, loi sur le changement climatique, loi sur la gestion et la réduction des risques de catastrophes naturelles adoptées; Cibles : législation sous-sectorielle (gestion durable des forêts), des lois générales sur l'environnement et les ressources naturelles promulguées d'ici à 2016	Les principaux responsables sont capables de créer un environnement favorable à un meilleur accès des usagers aux ressources naturelles, à l'énergie renouvelable et à un environnement plus propre	Ressources ordinaires : 1 108,65
Propagation officielle des modèles de travail pour la gestion des ressources naturelles et la conservation de l'énergie	Partenariat et convergence avec le PNUD dans la création d'un mécanisme local de financement de la lutte contre le changement climatique	Aide au renforcement des mécanismes consultatifs, amélioration des modèles et des plans stratégiques de gestion de l'énergie et de l'environnement et l'application des cadres nationaux pour l'adaptation au changement climatique et la gestion des risques de catastrophe	Indicateur : Nombre de mécanismes, instruments, systèmes et procédures portant sur l'environnement et les ressources naturelles, la valorisation et l'utilisation des énergies renouvelables, l'adaptation au changement climatique et la gestion des risques environnementaux; Point de référence : intégration des	Amélioration des capacités des responsables et des usagers de mener un processus d'adaptation au changement climatique durable et prospectif	Autres ressources : 46 000
Plaidoyer durable pour une législation de soutien aux zones protégées	Soutien à des initiatives durables de gestion systématique de l'environnement et des ressources naturelles, d'adaptation au changement climatique, de gestion des risques de catastrophe dans les plans, programmes et budgets locaux			Les principaux responsables et les usagers aux niveaux national et local peuvent contribuer à la prévention des catastrophes naturelles par une gestion des risques environnementaux	

directives de réduction des risques de catastrophe; projet d'instrument pour l'évaluation des capacités d'absorption et l'évaluation systématique; il existe des sous-comités du Conseil philippin pour le développement durable et la gestion de l'environnement et des ressources naturelles; **Cibles** : la planification locale dans les 81 provinces comprend systématiquement une évaluation de la capacité d'absorption; les instruments d'évaluation normalisés, et l'intégration des mécanismes consultatifs nationaux plurisectoriels sur l'environnement et les ressources naturelles, la gestion des risques de catastrophe et le changement climatique d'ici à 2016.

Indicateur : nombre de plans des administrations locales reflétant ces trois préoccupations : l'environnement et les ressources naturelles, l'adaptation au changement climatique et la réduction des risques de catastrophe, ainsi que l'énergie renouvelable et ses composantes; **Point de référence** : la réduction des risques de catastrophe est prévue dans les plans locaux par arrêté présidentiel; le Département de l'environnement et des ressources naturelles a promulgué des arrêtés prescrivant la mise en place d'un cadre pour la gestion de l'environnement et des ressources naturelles;

Cibles : les 81 provinces se sont dotées de plans de réduction de risques de catastrophe, d'adaptation au changement climatique, de gestion de l'environnement et de ressources naturelles; les 81 provinces se sont dotées d'un plan d'exploitation des énergies renouvelables
